

LETTRE DE CONSULTATION

I. CONTEXTE

Expertise France est l'agence française de coopération technique internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets destinés à contribuer au développement équilibré des pays partenaires, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 et aux priorités de l'action extérieure de la France. La mission d'Expertise France est de répondre à la demande de pays partenaires qui veulent renforcer la qualité de leurs politiques publiques pour relever les défis environnementaux, sociaux, économiques ou sécuritaires auxquels ils sont confrontés. Pour cela, l'agence mène des projets dans les principaux domaines de l'action publique :

- Gouvernance démocratique, économique et financière.
- Paix, stabilité et sécurité.
- Développement durable, climat et agriculture.
- Santé et développement humain.

La situation sécuritaire du Nord de la Côte d'Ivoire dépend intrinsèquement de celle des pays riverains. Depuis 2018, la situation sécuritaire au Burkina Faso s'est dramatiquement détériorée, avec une augmentation significative des zones touchées par les attaques terroristes, une augmentation du nombre d'attaques et du nombre de victimes, notamment dans le Sud du pays. Elle s'est aussi manifestée à travers des attaques terroristes de Grand Bassam en mars 2016 et récemment de Kafolo en juin 2020 et mars 2021.

Cette détérioration de la situation au Burkina Faso, puis également au Mali, fait craindre aux pays riverains, dont la Côte d'Ivoire, un éventuel débordement de la menace terroriste dans les régions nord de leurs territoires. En Côte d'Ivoire, cette crainte est d'autant plus justifiée qu'il existe un risque de radicalisation de certaines populations locales du fait de facteurs religieux, socio-économiques et politiques, dans un contexte de développement Sud-Nord déséquilibré qui favorise des sentiments d'abandon, de frustration et d'exclusion chez les personnes à risque. Le Nord du pays est pourtant une région essentielle qui permet l'acheminement vers le Burkina Faso et le Mali des marchandises en provenance des ports d'Abidjan et surtout de San Pedro. Une prise de contrôle de ces régions par des groupes armés terroristes (GAT) serait donc non seulement dramatique pour les populations qui y vivent mais aussi pour l'activité économique des trois pays et pour l'approvisionnement des biens en provenance des ports d'Abidjan et de San-Pedro.

Dans un tel contexte, au mois de février 2021, face à la montée des incidents sécuritaires à la frontière avec le Burkina Faso auxquelles les Forces de Sécurité Intérieures (FSI) ne pouvaient plus faire face seule, le ministère de la Défense a décidé de créer une Zone Opérationnelle Nord avec pour mission de sécuriser le Nord du pays contre l'intrusion de groupes armés terroristes. Forte de près de 2000 militaires (et en prévoyant le recrutement de 1000 autres progressivement sur les deux prochaines années), cette opération fait face à de nombreux défis liés à la taille de la zone à protéger (630 km de large et une profondeur allant de 90 à 240 km), la vulnérabilité des frontières aux franchissements illégaux (notamment en saison sèche, facilitant l'infiltration des GAT), une population dont la collaboration avec les Forces de Défense et de Sécurité (FDSI) n'est pas toujours acquise, et des modes d'action des GAT (attaques brutales de nuit, pose

LETTRE DE CONSULTATION

d'Engins Explosifs Improvisés (EEI), notamment dans l'Est de la zone) qui nécessitent des savoir-faire et des équipements spécifiques qui manquent aux FDS ivoiriennes.

Conscientes de la menace, les autorités ivoiriennes ont déjà pris un certain nombre de décisions, complémentaires à celle de la création de cette Zone Opérationnelle Nord (ZON), visant à renforcer la lutte contre le terrorisme dans le cadre de l'État de droit : déploiement à Korhogo d'un pool d'officiers de police judiciaire rendant compte au procureur anti-terroriste d'Abidjan, création d'un centre de fusion du renseignement à Abidjan, achat de pièces détachées pour remettre en état une partie du parc automobile, et achat de moyens aériens de surveillance devant être déployés dans le Nord. Il convient également de noter que les moyens des FDSI dans la ZON augmentent progressivement (dotation de 80 véhicules supplémentaires, des blindés légers pour la GNCI, recrutement de 3000 soldats comme déjà mentionné, acquisition de moyens ISR : deux avions, drones et ballons, extensions de la couverture HF/VHF).

L'action vise à renforcer les capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité, à sécuriser le territoire et à protéger les populations en tant que titulaires de droits (à l'intégrité physique, la sécurité, l'accès à la justice, la prévention de la torture), dans une zone où le niveau de violence des groupes armés terroristes empêche les forces de l'ordre classiques (police et gendarmerie) d'y faire respecter l'ordre seule. Une fois mieux équipées et formées, les forces armées ivoiriennes seront en mesure d'empêcher les groupes armés terroristes en provenance des pays de la sous-région de s'implanter durablement dans ces zones frontalières qu'ils pourraient ensuite utiliser comme de base arrière pour planifier et conduire des attaques ailleurs dans le pays. In fine, cette sécurisation permettra d'appuyer le retour de l'État dans des zones souvent délaissées afin de livrer, au moins en partie, les services de base auxquels la population aspire légitimement. Une composante en soutien au dialogue Etat-population et au redéploiement des services de l'État en tant que porteur d'obligations pour respecter et protéger les droits humains viendra donc compléter le soutien aux forces de défense et de sécurité.

Dans ce contexte, la confiance des forces de défense et de sécurité (FDSI) en leur capacité d'intervention et de collaboration mutuelle avec la population est indispensable pour espérer défendre mieux les frontières de la Côte d'Ivoire face à d'éventuelles menaces.

II. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT

L'objet du projet de contrat porte sur la construction pour le PC GTIA 6 des FACI d'un atelier de maintenance mécanique de niveau 2 et d'une infirmerie de niveau 2 à Bouna, dans la zone nord-est de la Côte d'Ivoire telle que définie au cahier des charges joint au dossier de consultation.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT

Nature des prix	Prix global et forfaitaire
Durée d'exécution	Quatre (4) mois
Montant maximal de l'enveloppe financière	Non précisée
Lieu d'exécution du contrat	Côte d'Ivoire (Bouna)
Devise paiement	XOF

III. CALENDRIER DE PASSATION

	DATE*	HEURE
Visite de site (le cas échéant)	Sans objet	Sans objet

Séance information (le cas échéant)	Sans objet	Sans objet
Date limite de remise des offres	01/12/2025	14:00 (heure de Paris)
Entretiens	Sans objet	Sans objet
Finalisation de l'analyse des offres	04/12/2025	-
Notification des attributions	08/12/2025	-
Signature du contrat	10/12/2025	-
Entrée en vigueur du contrat	10/12/2025	-

*Date prévisionnelle.

IV. PROCEDURE DE PASSATION

Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique français (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

La consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP.

V. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est envoyé par voie électronique au soumissionnaire et est constitué de :

- La présente lettre de consultation (DAJ_M001) et son Annexe 1 « Cadre de réponse technique » ;
- Le projet de contrat (conditions particulières et conditions générales) et ses éventuelles annexes ;
- Le cahier des charges et ses éventuelles annexes ;
- La déclaration des bénéficiaires effectifs
- Le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers ;
- Le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF);
- Pour tout contrat dont l'exécution implique un déplacement de son personnel (ou de son sous-traitant) en zone orange ou rouge (conformément aux cartes régionales de vigilance mises à disposition par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>), le questionnaire évaluation sûreté (SUR_F011).

VI. PRESENTATION DES OFFRES

Les éléments de candidature, d'offre ainsi que toute correspondance et documents relatifs à la présente consultation doivent être rédigés en français.

A l'appui de leur offre, le candidat devra remettre un dossier constitué des documents suivants :

- Une preuve de l'enregistrement du candidat au registre des sociétés (K-bis ou équivalent) ;
- La déclaration des bénéficiaires effectifs ;
- Le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers ;
- Le cas échéant, jugement(s) prononçant le redressement judiciaire (en cas de redressement judiciaire) ;
- Un descriptif des moyens humains répondant aux conditions de participation décrites ci-après

- Déclaration indiquant les effectifs actuels de l'entreprise et l'importance du personnel d'encadrement ;
- Un descriptif des moyens techniques répondant aux conditions de participation décrites ci-après
 - Liste de références en rapport avec l'objet du marché sur des chantiers de taille similaire indiquant le nom et les coordonnées téléphoniques d'un contact référent
Le candidat devra mentionner au moins trois (03) références techniques pour les missions similaires déjà exécutées au cours des cinq (05) dernières années en joignant les attestations de bonne exécution (ABE) ainsi les copies des pages de garde et de signature des contrats de prestations.
 - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations prévues dans le cadre du marché ;
 - Certificats de qualification professionnelle : ARSEG, norme ISO ou certificats équivalents. A défaut de présenter un certificat professionnel, le candidat pourra apporter la preuve de sa capacité professionnelle par tout moyen.
- Un descriptif des capacités économiques et financières répondant aux conditions de participation décrites ci-après :
 - Déclarations de chiffres d'affaires des trois derniers exercices comptables disponibles ;
 - Attestations d'assurance responsabilité civile et/ou professionnelle en cours de validité et notamment attestation d'assurance de garantie décennale, attestation d'assurance de garantie de parfait achèvement et une caution de soumission établie par une banque, un organisme financier ou un tiers agréé par le Ministre chargé des finances de Côte d'Ivoire, d'un montant de 5% de l'offre financière proposée.
- Le questionnaire évaluation sûreté, pour tout contrat dont l'exécution implique un déplacement de son personnel (ou de son sous-traitant) en zone orange ou rouge (conformément aux cartes régionales de vigilance mises à disposition par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>).

Les documents demandés ci-dessus sont obligatoires. Leur absence entraîne la non-conformité de l'offre présentée et, de fait, son rejet.

La période de validité des offres remises est fixée à 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

VII. MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

L'ensemble des documents exigés est à transmettre avant les dates et heure limites indiquées à l'article III.
CALENDRIER DE PASSATION.

Pour accéder à l'espace de consultation du marché ou pour déposer leur pli, le soumissionnaire doit se connecter à la Plateforme des Achats de l'Etat à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Dans la rubrique "Recherche d'une procédure restreinte" en bas de la page, il devra renseigner les champs demandés à l'aide des informations suivantes :

- **Entité publique : Opérateurs de l'Etat**
- **Entité d'achat : OPERATEURS / EF - EXPERTISE FRANCE**
- **Référence : 201x-x-xx**
- **Code d'accès : XXXXXX à déterminer**

La remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

Le soumissionnaire y trouvera notamment un «guide utilisateur» téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques.

S'il le souhaite, le candidat pourra prendre contact avec le 09 72 37 01 30 tous les jours ouvrés de 9h00 à 19h00 pour bénéficier d'une assistance technique dans l'accomplissement de ces opérations.

En cas d'allotissement, chaque lot doit obligatoirement faire l'objet d'un dépôt électronique. Il est toutefois possible de faire un dépôt électronique unique pour plusieurs lots à condition que l'identification des lots auxquels il est répondu soit possible et sans ambiguïté.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Le soumissionnaire est invité à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait qu'il devra au moins disposer d'un logiciel de navigation sur Internet. La disposition d'un outil de signature électronique n'est pas obligatoire.

Pour constituer son offre, le soumissionnaire devra transmettre des fichiers établis dans les formats informatiques suivants : fichiers PDF, RTF, ZIP, suite Microsoft Office, LibreOffice ou Open Office. Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenu.

ATTENTION !

Tout fichier constitutif de l'offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

NB : L'attention du soumissionnaire est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux. Le délai moyen de téléchargement peut varier en fonction de paramètres divers comme la capacité technique du matériel, le type de raccordement à internet, le trafic sur le réseau...

Dans la mesure où la date et l'heure de fin d'acheminement font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée, le soumissionnaire est invité à intégrer des marges de manœuvre dans leur processus de réponse par voie dématérialisée.

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le soumissionnaire s'engage, notamment dans le cas où son offre est retenue, à accepter la re-matérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à leur signature manuscrite sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les renvoie aux pouvoirs adjudicateurs sous cette forme. Il s'engage enfin à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.

VIII. PROCEDURE DE SELECTION

Expertise France procèdera dans un premier temps à la vérification de l'admissibilité des candidatures et de leur capacité à assurer la prestation. Enfin, elle procèdera à l'évaluation des offres en fonction des critères suivants :

- Critère 1 : Prix (30%)
- Critère 2 : Valeur technique (70%)
 - **Compréhension du contexte et des enjeux des travaux appréciée au regard de la méthodologie proposée ;**
 - **Liste et compétences requises du personnel d'encadrement pour exécuter la mission ;**

- **Qualité et conformité de l'entreprise appréciée au regard de la liste des matériels et d'engins pour l'exécution de la mission ;**
- **Adéquation de la politique d'assurance qualité, hygiène, sécurité et environnement ;**
- **Description détaillée de la chaîne d'approvisionnement des matériaux et des matériels, (de la source jusqu'au chantier).**

IX. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Si un candidat souhaite avoir des renseignements complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier, il pourra déposer ses questions sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) avant la date limite de remise des offres.

X. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Expertise France s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d'Information représenté par son Directeur

Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :

informatique.libertes@expertisefrance.fr

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

- La gestion et le suivi de la présente procédure de passation de marchés,
- La gestion et le suivi du marché public conclu.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l'autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation et de l'exécution du contrat, ainsi que de leurs prestataires d'assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations

qui les concernent. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement et d'opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d'Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Expertise France s'engage à garantir la confidentialité des propositions qui lui sont adressées et veille à ce soit assurée la sécurité et le stockage de ces propositions.

XI. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Judiciaire de Paris, Parvis du Tribunal de Paris 75 859 PARIS Cedex 17 Email : tj-paris@justice.fr. Tél : 0144325151.

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal Judiciaire de Paris ; e-mail : tj-paris@justice.fr.